

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **10**
Nombre d'absents : **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEIZE DÉCEMBRE à 09 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_138_CC_25
Port de Plaisance – Tarification applicable
à compter du 1er janvier 2023

Nombre de votants : 47

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
9 décembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-
COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE -
Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-
Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Perceval GAILLARD - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE -
Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - Mme Annick
LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-
Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte
LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri
GUINET - Mme Brigitte DALY - M. Philippe LUCAS - Mme Armande
PERMALNAICK - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-
Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Melissa PALAMA-
CENTON - Mme Laetitia LEBRETON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M.
Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl
BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL -
M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - M.
Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Patrick LEGROS procuration
à M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M.
Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard
MONIER - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal
AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie
ALEXANDRE procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick BADAT
procuration à Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO
procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_138_CC_25 : PORT DE PLAISANCE – TARIFICATION APPLICABLE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Le Président de séance expose :

La Régie des ports de plaisance doit délibérer annuellement sur les tarifs d'amodiation des plans et terre pleins des ports de plaisance.

Le budget de la Régie des ports s'équilibre sans augmentation des tarifs et sans demande de subvention d'équilibre au TCO.

Il est donc proposé de ne pas modifier les tarifs pour les forains et commerces ambulants et de reporter les tarifs 2022.

Pour le port de la Pointe des Galets, il est proposé de modifier le tarif des jetons des machines à laver et sèche linge et de passer le coût du jeton à 4 € TTC (au lieu de 7€) pour la machine à laver et 2,5 € TTC (au lieu de 4,5€) pour le sèche linge, ceci afin de proposer des tarifs attractifs et plus en cohérence avec les coûts qui se pratiquent dans ce domaine. Les autres tarifs du port de la pointe des Galets restent inchangés.

Pour le port de Saint-Gilles-les-bains, il est proposé de ne pas modifier les tarifs.

Pour le port de Saint Leu, lors du conseil communautaire du 18 décembre 2020, les élus ont actualisé la prévision d'augmentation des tarifs du plan d'eau de Saint-Leu comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024
10%	16,50%	25%	33%	50%

L'objectif de 50% du tarif appliqué sur le port se justifie par la faible protection en cas de forte houle (nécessité de sortir de l'eau la plupart des bateaux lorsque la météo est très dégradée), et par les difficultés d'accès par le chenal.

L'année 2023 sera marquée par les travaux de la maison de la mer qui impacteront fortement l'exploitation du port, il est donc proposé de ne pas augmenter les tarifs et de reporter d'un an la hausse tarifaire, comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
10%	16,5%	25%	25%	33%	50%

De plus, le port étant aujourd'hui fermé par une barrière et dans un souci de cohérence avec les autres ports, il est proposé la mise en place d'une tarification pour accès à la cale de mise à l'eau au tarif de 80,05 € TTC l'année, tarif représentant 23,22% du tarif annuel d'un navire de 5 à 6m.

Les différents conseils portuaires ont validé ces grilles tarifaires, hormis le tarif « cale de mise à l'eau » de Saint Leu pour lequel le conseil portuaire a renvoyé au conseil d'exploitation la définition du prix.

Le Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 30 novembre 2022 a émis un avis favorable à cette affaire.

L'ensemble de la gamme tarifaire 2023 est présentée ci-dessous en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 08/12/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER la grille tarifaire 2023 pour les forains et commerces ambulants ;**
- VALIDER la grille tarifaire 2023 pour le port de la Pointe des Galets ;**
- VALIDER la grille tarifaire 2023 pour le port de Saint Leu ;**
- VALIDER la grille tarifaire 2023 pour le port de Saint-Gilles-les-bains.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

ANNEXE 1

Tarifs 2023 PORT DE SAINT-GILLES

Port de Saint-Gilles-les-Bains						
Tarifs TTC 2023 (TVA 8,50 %)						
PLAN D'EAU (tarif annuel)				Client		
				extérieur au port de Saint-Gilles		
	Plaisance	Pêche au Gros	Pêche Professionnelle		Semaine	
Barques				Barques		
0 à 5 m	518,79 €	363,02 €	92,68 €	0 à 5 m	20,62 €	
5,01 à 6 m	649,83 €	454,88 €	92,68 €	5,01 à 6 m	25,82 €	
AUTRES sauf multicoques				AUTRES sauf multicoques	Semaine	
0 à 5 m	661,33 €	462,93 €	92,68 €	0 à 5 m	26,25 €	
5,01 à 6 m	1 102,31 €	771,61 €	92,68 €	5,01 à 6 m	44,09 €	
6,01 à 8 m	1 542,43 €	1 079,69 €	235,93 €	6,01 à 8 m	66,10 €	
8,01 à 10 m	1 984,26 €	1 388,99 €	235,93 €	8,01 à 10 m	99,17 €	
10,01 à 12 m	2 425,83 €	1 697,68 €	235,93 €	10,01 à 12 m	132,22 €	
12,01 à 14 m	2 646,40 €	1 852,49 €		12,01 à 14 m	220,40 €	
14,01 à 15 m	2 756,99 €	1 929,87 €		au-delà, par m supplémentaire	A ajouter 72,43 €	
15,01 à 16 m	2 867,58 €	2 007,29 €				
* au-delà, par m supplémentaire	A ajouter 110,59 €	A ajouter 76,64 €				
* Se rapportant uniquement à la formule de la redevance pour les multicoques (bases Circulaire n°14-76110 du 13 août 1976)						
TERRE-PLEIN DE CARENAGE (voir notas)						
Amodiataire (avec anneau) du port de Saint-Gilles : 1ere semaine gratuite			Client extérieur au port de Saint-Gilles			
	Semaine suivante	Mois		Semaine	Mois	
Navire de 0 à 6 m	5,16 €	23,25 €	Navire de 0 à 6 m	15,49 €	69,73 €	
Navire de 6,01 à 10 m	10,54 €	47,41 €	Navire de 6,01 à 10 m	31,61 €	142,21 €	
NOTA :						
1 - Au-delà de 6 mois de stationnement, le tarif "terre-plein de carénage" est augmenté de 50 %						
2 - Au-delà de 12 mois de stationnement, le tarif "terre-plein de carénage" est augmenté de 100 %						
Redevance domaniale box pêcheurs						
98,95 € TTC/m ² /an						
Déchets Industriels Spéciaux (DIS) :						
9,00 € TTC par semaine et par navire stationné sur le terre-plein de carénage (40,00 € TTC par mois)						
Utilisation cale de mise à l'eau fond de port pour client extérieur (gratuit pour amodiataires)						
Tarif annuel : 256,00 € TTC (prorata mensuel si arrivée en cours d'année)						
Utilisation cale de mise à l'eau avant-port pour jet-ski client extérieur (gratuit pour amodiataires)						
Tarif annuel : 186,00 € TTC (prorata mensuel si arrivée en cours d'année)						
Badge d'accès terre-plein et plan d'eau (1 badge par contrat AOT)						
18,00 € TTC						
Redevances commerciales annuelles sur le plan d'eau (minimum de perception par navire sans AOT local commercial)						
0 à 6 m : 516,00 € TTC		6,01 à 8 m : 904,00 € TTC		8,01 m et plus : 1 162,00 € TTC		



Tarifs 2023 PORT DE LA POINTE DES GALETS

TARIFS RED'EVANCES 2023

Port de plaisance de la Pointe des Galets

OUTILLAGES - MAINTENONS

Élévateur à bateau "GOLEY"
Maintenance de navires
 Lavage sur sangles ; forfait de base
 Mise à l'eau ; forfait de base
 Mise au sec ; forfait de base
 Mélange et démixage ; 50% du forfait de base
 Remise de 30% aux professionnels
 2 mouvements gratuits par an (mise à l'eau ou mise au sec) aux navires de plus de 5m (longueur hors tout)
 Mentions de Forfait de base :

Désignation	Base	PU TTC2023
Navires de 0,3 à 10 tonnes	1	187,00
Navires de 10,01 à 11 tonnes	1	200,00
Navires de 11,01 à 12 tonnes	1	214,00
Navires de 12,01 à 13 tonnes	1	228,00
Navires de 13,01 à 14 tonnes	1	244,00
Navires de 14,01 à 15 tonnes	1	261,00
Navires de 15,01 à 16 tonnes	1	279,00
Navires de 16,01 à 17 tonnes	1	299,00
Navires de 17,01 à 18 tonnes	1	319,00
Navires de 18,01 à 19 tonnes	1	341,00
Navires de 19,01 à 20 tonnes	1	365,00
Navires de 20,01 à 25 tonnes	1	391,00
Navires supérieurs à 25 tonnes	1	418,00

STATIONNEMENT EN TERRE-PLEIN DE CABENAGE

Application d'une franchise de 10 jours

Désignation	Base (jours)	PU TTC2023
Navires de 0,3 à 10 mètres	1	8,00
Navires de 10,01 à 14 mètres	1	9,00
Navires supérieurs à 14 mètres	1	11,00

LAVERIE, BADGES OU CLES

Tarifs Laverie Jeton de lavage Jeton de séchage	400 € TTC 250 € TTC
Badge Le premier gratuit Suivants et remplacement :	30,00 € TTC
Clés Le premier gratuit Suivants et remplacement : Clés accès ponton Clés accès laverie	7,00 € TTC 30,00 € TTC

PLAN DEAU & PLAISANCE

Bâteaux de plaisance

Tarifs stationnement pontons : Barques
 (navire non équipé de cabine, de longueur inférieure à 6 m et de largeur ≤ 2 m)

Base	Unité	Jour (passage)	Forfait annuel
Barques de 0 à 5 mètres hors tout	1	1	1
Barques de 5,01 m à 6 mètres hors tout	1	6,00	674,00
Barques de 6,01 m à 8 mètres hors tout	1	7,00	830,00

Tarifs stationnement pontons : Autres bateaux

Base	Unité	Jour (passage)	Forfait annuel
Bâteaux de 0 à 5 mètres hors tout	1	1	1
Bâteaux de 5,01 à 6 mètres hors tout	1	7,00	847,00
Bâteaux de 6,01 à 7 mètres hors tout	1	12,00	1 379,00
Bâteaux de 7,01 à 8 mètres hors tout	1	16,00	1 888,00
Bâteaux de 8,01 à 9 mètres hors tout	1	17,00	1 989,00
Bâteaux de 9,01 à 10 mètres hors tout	1	21,00	2 488,00
Bâteaux de 10,01 à 11 mètres hors tout	1	25,00	3 037,00
Bâteaux de 11,01 à 12 mètres hors tout	1	25,50	3 103,00
Bâteaux de 12,01 à 13 mètres hors tout	1	26,00	3 205,00
Bâteaux de 13,01 à 14 mètres hors tout	1	28,00	3 349,00
Bâteaux de 14,01 à 15 mètres hors tout	1	29,00	3 526,00
Bâteaux de 15,01 à 16 mètres hors tout	1	30,00	3 661,00
Bâteaux de plus de 16 mètres hors tout : supplément par mètre > 16 m	1	2,00	223,00

Tarifs stationnements annuels applicables au prorata temporis en douzième de tarif avec un minimum de perception de 4 mois.

Tarif stationnement bord à quai

80 % des tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.

Tarif multicoques

1,5 fois les tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.

Navires de passage

Franchise de stationnement les deux premiers jours

Résidents

15 % de majoration des tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.

Bâteaux de pêche professionnelle

Forfait annuel barques 0 à 6 m : 116,00 € TTC 2023

Tarifs stationnement sur pontons ou quai : autres bateaux

Forfait annuel bateaux de 6,01 à 12 m : 290,00 € TTC 2023

Bâteaux de tourisme avec/ou et de pêche aidés

70 % des tarifs de stationnement bateaux de plaisance

SERVICES

Fournitures d'eau bâtiments divers Location de compteur Consommation	18,50 € TTC par compteur et par mois 1,58 € TTC par mètre cube
Fournitures d'électricité bâtiments divers Location de compteur Consommation	18,50 € TTC par compteur et par mois 0,25 € TTC par KWH

GESTION DOMANIALE

Redevance domaniale

Occupations du domaine public portuaire	Désignation	Base	Unité	PU TTC
Terrain non revêtu		1	m ² /an	3,00
Terrain revêtu		1	m ² /an	7,00
Magnan		1	m ² /an	34,00
Bateau		1	m ² /an	147,00
Box		1	m ² /an	104,00
Plaisanciers		1	m ² /an	19,50
Professionnels pêche Barques		1	m ² /an	57,00
Professionnels pêche Vedettes		1	m ² /an	76,50
Autres		1	m ² /an	124,00
Passagers		1	m ² /an	28,50
Professionnels pêche Barques		1	m ² /an	58,00
Professionnels pêche Vedettes		1	m ² /an	60,00
Autres		1	m ² /an	54,00

Indemnité pour occupation sans titre

16 fois les tarifs redevance domaniale ci-dessus

TARIF DE 3E JOUR POUR NAVIRES DE PASSAGE

Tarif journalier Adultes Mineurs	0,20 € TTC par adulte et par nuité 0,00 (gratuit)
---	--

TARIFS 2023 PORT DE SAINT-LEU

TARIFS REDEVANCES 2023

Port de Plaisance de Saint-Leu

PLAN D'EAU & PLAISANCE

Bâteaux de plaisance

Tarifs stationnement pontons : Barques

<small>(navire non équipé de cabine, de longueur inférieure à 6 m et de largeur ≤ 2 m)</small>			
Base	Forfait annuel	mensualités	
Unité	1	12	
Barques de 0 à 5 mètres hors tout	€ TTC 168,50	14,04	
Barques de 5 à 6 mètres hors tout	207,50	17,29	

Tarifs stationnement pontons : Autres bateaux

Base	Forfait annuel	mensualités	
Unité	1	12	
Barques de 0 à 5 mètres hors tout	€ TTC 211,75	17,65	
Barques de 5,01 à 6 mètres hors tout	344,75	28,73	
Barques de 6,01 à 7 mètres hors tout	472,00	39,33	
Barques de 7,01 à 8 mètres hors tout	497,25	41,44	
Barques de 8,01 à 9 mètres hors tout	622,00	51,83	
Barques de 9,01 à 10 mètres hors tout	639,75	53,31	

Tarif multicoques

1,5 fois les tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.

Bâteaux de pêche professionnelle

Tarifs stationnement sur pontons ou quai : Barques

<small>(navire non équipé de cabine, de longueur inférieure à 6 m et de largeur ≤ 2 m)</small>			
Forfait annuel barques 0 à 6 m :		29,00	€ TTC
par an			

Tarifs stationnement sur pontons ou quai : autres bateaux

Forfait annuel bateaux de 6,01 à 10 m :		72,50	€ TTC
par an			

Bâteaux de tourisme avec rôle, et de pêche au gros

Tarifs stationnement pontons

70 % des tarifs de stationnement bateaux de plaisance

Bâteaux non titulaire d'1 AOT

Tarifs stationnement pontons : Non titulaire d'1 AOT

Base	Jour	Stationnement	
Unité	1	€ TTC	
Barques de 0 à 5 mètres hors tout		7,00	
Barques de 5,01 à 6 mètres hors tout		12,00	
Barques de 6,01 à 7 mètres hors tout		16,00	
Barques de 7,01 à 8 mètres hors tout		17,00	
Barques de 8,01 à 9 mètres hors tout		20,00	
Barques de 9,01 à 10 mètres hors tout		21,00	

STATIONNEMENT EN TERRER-PLEIN DE CARENAGE

Stationnement d'une durée inférieure à 1 an

Application d'une franchise de 10 jours

Désignation	Base	PU TTC 2023
Navires de 0 à 10 mètres	(jours) 1	2,00

Stationnement d'une durée supérieure à 1 an

Application d'une franchise de 10 jours

Désignation	Base	PU TTC 2023
Navires de 0 à 10 mètres	(jours) 1	4,00

Accès cale de mise à l'eau

Désignation	Base	PU TTC 2023
Navires	(année) 1	80,05

Tous les tarifs stationnements annuels sont applicables au prorata temporis en douzième de tarif avec un minimum de perception de 4 mois.

Tarifs 2023 FORAINS ET COMERCES AMBULANTS

La grille de tarification proposée est la suivante pour les 3 ports :

- Forfait emplacement de 12 m² à 30m² : 50€ la journée
- Forfait emplacement de 8 à 12 m² : 40€ la journée
- Forfait emplacement de moins de 8 m² : 30€ la journée
- Au-delà de 30m², forfait emplacement de 12 à 30m² la journée plus forfaits correspondant aux M2 complémentaires la journée